

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**N° 07/22****Objet : Animation Plan Pastoral de Chartreuse 2022**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la programmation pour l'année 2022 validée par le Comité Syndical du 6 avril 2022 incluant l'opération mentionnée ci-dessous,

DECIDE**Article 1 :**

De porter l'opération « *Animation du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse 2022* » en s'appuyant des services pastoraux et valide ainsi le plan de financement suivant.

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Prestations FAI	3 159,00 €	Conseil Régional AURA Autofinancement	2 527,20 € 631,80 €
TOTAL	3 159,00 €	TOTAL	3 159,00 €

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération

Article 2 :

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

19 AVR. 2022

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

